



RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course (règlement complet sur le site de la course) et en accepte les clauses.

ORGANISATEURS

La 36^{ème} édition des 21km de Blagnac sera organisée le dimanche 5 mars 2023 par le Blagnac SC Athlétisme et la ville de Blagnac
Direction des sports – 6 rue Pasteur à Blagnac – 05 61 71 76 50
Contacts : Claude Mournaud 06 06 95 69 16 ou **Mélanie Léonard 06 06 91 82 86**

PARCOURS & ÉPREUVES

Le 10 km route se compose d'une boucle de 10 000 m et le semi marathon se compose de deux boucles de 10 000 m et d'un ajustement de 1097,50 m
Les 2 épreuves sont homologuées comme épreuves à **label régional**, classantes et qualifiantes aux Championnats de France individuels.

RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement solide et liquide est prévu aux km 5, 10 et 15 environ ainsi qu'à l'arrivée.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.
- Nés en 2007 et avant pour le 10km.
- Nés en 2005 et avant pour le Semi-Marathon.

L'épreuve est ouverte aux handisports. Un classement « handisport », séparé du classement général, sera établi par l'Organisateur.
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

LICENCES & CERTIFICATS MÉDICAUX

La participation aux épreuves est subordonnée à la présentation :
* D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aimecourir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

* Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par les fédérations agréées (voir liste complète sur le site internet de l'organisation).

* Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique **du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition (après le 6 mars 2022), ou de sa copie.
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ces documents seront conservés (original ou copie) par l'Organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucune de ces pièces ne sera restituée.
Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le participant qui n'aura pas fourni les éléments requis, ne pourra être remboursé de son inscription.

MÉDICAL - SÉCURITÉ

Le parcours est protégé par des signaleurs et des membres des forces de l'ordre.
Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.
Le service médical sera présent sur l'aire d'arrivée. Des unités mobiles sont également prévues sur le parcours.
Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti dopage.

ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Sauf si ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance « dommages corporels ». Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

DROIT À L'IMAGE

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser ou faire utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toute autre circonstance, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires à son bon déroulement. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel, ne pourra être effectué.



INFOS PRATIQUES

HORAIRES

Départs et arrivées se feront à proximité du Musée Aeroscopia, rue Béteille à Blagnac
9H00 : Départ du 10km
10H00 : Départ du semi Marathon.

10H05 : Parcours enfant (épreuve gratuite pour les enfants de 6 à 12 ans). Les inscriptions se feront à l'avance sur un bulletin spécifique téléchargeable sur le site internet de l'organisation.

INSCRIPTIONS

La 36^{ème} édition est limitée à 1650 coureurs sur le 10km et 1650 coureurs sur le 21km.

- Par internet : sur le site CHRONO START jusqu'au jeudi 2 mars à 12H00.
- Par correspondance : (cf bulletin d'inscription) jusqu'au dimanche 26 février.
- A la direction des sports (6 rue Pasteur à Blagnac) jusqu'au jeudi 2 mars à 12H00.
- Sur place (club house du gymnase Andromède, chemin du Ferradou à Blagnac) le vendredi 3 mars 2023 (9h -12h / 14h - 18h) et samedi 4 mars (9H - 18h30).

Aucune inscription le dimanche 5 mars, jour de la course.

Aucune inscription par courrier, téléphone ou par mail ne sera prise en compte.

TARIFS

10km : 14 € et 21km : 18 €

A partir du 20 février, les tarifs seront majorés : 10km : 16€ et 21km : 20€

Une réduction de 2€ est appliquée pour les licencié(e)s FFA

RETRAIT DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera au Gymnase Andromède, chemin du Ferradou à Blagnac :
Le vendredi 3 mars (9h à 12h et 14h à 18h) et le samedi 4 mars (9H à 18H30).

Exceptionnellement possibilité de retirer son dossard le 5 mars à partir de 7h30 sur le village de la manifestation, parking d'Aeroscopia, rue Béteille à Blagnac.

CHALLENGE ÉCOLE ET ENTREPRISE

Récompense les 2 premières écoles et entreprises sur le 10km et 21km.

Le classement se fait par l'addition des 4 meilleurs temps d'une même équipe (option challenge à cocher et compléter au moment de l'inscription).

RÉCOMPENSES - PRIMES

Grille des primes : Voir site internet de l'organisation.

Lots aux 3 premiers de chaque catégorie, de cadets à séniors, hommes et femmes, sur 10km et 21km.

Pour les masters, seront récompensés, les premiers de chaque sous-catégorie de M0 à M10, hommes et femmes.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société CHRONO START. Chaque participant se verra remettre une puce électronique qui sera initialisée sur la ligne de départ.

Le temps de chaque concurrent sera donc un temps réel, et non un temps décompté à partir du coup d'envoi de l'épreuve.



21 km DE BLAGNAC

DIMANCHE 5 MARS 2023

Départ : Musée Aeroscopia
10Km : 9h | 21Km : 10h | Découverte course enfants : 10h05

semi-blagnac.com

LABEL RÉGIONAL FFA - COURSES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE 10KM ET SEMI MARATHON



Les organisateurs remercient vivement les partenaires, les bénévoles et la municipalité pour leur participation à l'organisation

TOUS NOS PARTENAIRES SONT EN LIGNE SUR
semi-blagnac.com



BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à remplir en **LETTRES CAPITALES**, à signer et à renvoyer **avant le 26 février** à :

Direction des sports – 6, rue Pasteur – 31700 BLAGNAC

accompagné du **chèque libellé à l'ordre du BSC ATHLETISME** et de la photocopie de la licence ou du certificat médical avec la mention : **NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION.**

	10 km	21 km
Non licencié	14 €	18 €
Licence FFA	12 €	16 €
+ 2 € sur tous les tarifs à partir du 20/2/2023		

Espace réservé à l'organisateur

N° dossard

Licence

C.Méd.

Nom : Prénom :

Date et année de naissance : Masculin Féminin

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Tél. :

Taille tee-shirt :

Licencié N° licence FFA :
(ou pass "J'aime courir")

Club :

NON LICENCIÉ : je joins le certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition avec la mention obligatoire.

ATTENTION : aucune inscription ne sera validée sans le paiement, la présentation d'une licence FFA en cours de validité ou un certificat médical de moins de 1 an ou photocopie. Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs. Aucun remboursement ne sera effectué.

J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte sans restriction (Disponible sur le site : semi-blagnac.com).

En cochant cette case, je refuse l'affichage de mon nom sur le listing d'inscription.

Autorisation parentale pour mineurs : 10 Km seulement

je soussigné M., Mme : autorise mon enfant :

à participer aux 10 km de Blagnac

En faisant acte d'inscription, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les termes

Participation au challenge

Nom de l'entreprise :

Nom de l'école :

Date et signature obligatoires :

Date et signature obligatoires :

